

Compilation des excuses exprimées par Kaing Guek Eav *alias* Duch
au cours des audiences
(Original en khmer)



Transcription en khmer des débats de l'audience du 31 mars 2009 [p. 52, ligne 14, à p. 56, ligne 21]¹

Tout d'abord, je voudrais revenir sur certains événements historiques qui ont eu lieu au Cambodge, conformément à ce qu'a décrit le co-procureur. Je voudrais souligner que le peuple cambodgien a souffert des exécutions pendant plusieurs années, soit à partir de 1966, date à laquelle le général Lon Nol a tué les paysans de Samlaut. Après cela a eu lieu le coup d'État du 18 mars, et tous les partis politiques se sont fait concurrence pour tuer les Cambodgiens jusqu'au 17 avril 1975, date après laquelle le Parti communiste du Kampuchéa (PCK) a été seul responsable de ces crimes. En rapport avec ce qu'a mentionné le co-procureur ce matin, voilà donc la succession des événements sur lesquels je voudrais appeler l'attention de la Chambre.

Je voudrais maintenant présenter ma position comme suit : à partir du 17 avril 1975, et jusqu'au 6 janvier 1979, le PCK a été seul responsable des crimes commis au Cambodge. Les statuts du Parti de 1976 en constituent la preuve principale. La première page de ces statuts dit ceci : « Depuis la victoire totale et définitive de la révolution populaire nationale démocratique du 17 avril 1975, le PCK continue à diriger la révolution socialiste de manière exclusive et absolue, dans tous les domaines, et à ériger le socialisme ». Voilà donc un élément de preuve que je voudrais présenter à la nation et au peuple par le truchement de la Chambre de première instance des CETC.

Premièrement, je voudrais faire une analyse des crimes qui ont eu lieu dans le pays entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979. À compter du 17 avril 1975, Pol Pot est devenu plus ambitieux et a mis en place la ligne qui a tellement affecté la vie des gens. En effet, il avait tout. Il avait notamment des dizaines de milliers de membres du Parti entre ses mains. Les crimes qui ont été commis durant cette période sont immenses ; les pertes de

¹ Transcription en français des débats de l'audience du 31 mars 2009 [p. 74, ligne 2, à p. 79, ligne 12].

vies humaines se sont élevées à plus d'un million de personnes. En tant que membre du PCK, je reconnais que je suis moralement responsable des crimes commis par le PCK durant cette période. Je voudrais exprimer mes regrets et ma profonde douleur pour tous les crimes commis par le PCK entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979.

Deuxièmement, je voudrais aussi revenir sur les crimes commis à S-21 et reconnaître ici ma responsabilité juridique. Je voudrais souligner que je suis juridiquement responsable des crimes commis à S-21, en particulier s'agissant de la torture et des exécutions. Comme je l'ai déjà dit, lorsque les co-juges d'instruction m'ont fait amener à Choeung Ek et au musée de Tuol Sleng pour une reconstitution des faits, j'ai demandé à pouvoir présenter des excuses et demander pardon aux survivants du régime ainsi qu'aux familles de ceux qui sont morts dans de grandes souffrances à S-21. Je voudrais que vous sachiez que je souhaite demander pardon. Je ne vous demande pas de me pardonner maintenant mais d'y réfléchir. Je sais que les crimes que j'ai commis qui ont affecté en particulier la vie de femmes et d'enfants sont des crimes graves qu'on ne peut ni tolérer ni pardonner. Et aujourd'hui, je plaide donc pour que vous laissiez une porte ouverte au pardon.

Troisièmement, le passé me brise le cœur à chaque fois que j'y pense, et je suis tenaillé par un remords douloureux. Je suis horrifié quand je me remémore les ordres que j'ai reçus et ceux que j'ai donnés qui ont affecté la vie de beaucoup d'innocents, y compris de femmes et d'enfants. Même si j'exécutais les ordres de l'Angkar, je reste responsable de ces crimes. J'ai déjà dit aux co-juges d'instruction que je n'étais qu'un otage, une simple marionnette aux mains du régime criminel. Je suis sûr que les gens disent que j'ai été lâche et ce que j'ai fait était inhumain. J'accepte tous ces arguments avec sincérité et respect. À l'époque, je considérais que la vie de ma famille et ma vie étaient plus importantes que celle des détenus de S-21. Je n'ai jamais osé songer à remettre en cause les ordres reçus des échelons supérieurs ou à y désobéir même s'ils étaient de nature criminelle. C'était une question de vie ou de mort. Étant le directeur de S-21, je n'ai jamais cherché d'autre alternative que d'obéir aux ordres que je recevais de mes supérieurs, même si je savais que, ce faisant, des milliers de personnes devaient mourir. Aujourd'hui, j'en éprouve le plus profond regret, j'ai honte et je suis bouleversé. Comme

auteur des crimes, je sais que je suis coupable devant la nation et le peuple cambodgien tout entier, devant les familles qui ont perdu leurs proches à S-21 et devant ma propre famille, qui a elle-même perdu certains de ses membres.

Ce que je peux faire aujourd'hui pour réparer.

J'ai décidé de coopérer avec les Chambres extraordinaires parce que c'est la seule façon de réparer et de présenter mes regrets pour les crimes que j'ai commis à S-21 et que le PCK a commis à l'encontre du peuple cambodgien.

Je voudrais confirmer que ce sont ces crimes notoires commis à S-21 qui m'ont amené à me remettre, avec sincérité et humilité, entre les mains des Chambres extraordinaires pour que je sois jugé conformément à la loi.

Enfin, je voudrais confirmer que je coopère et continuerai à coopérer avec les Chambres extraordinaires en répondant à toute question que les co-procureurs et les parties civiles souhaiteront poser sur la base des preuves.

Monsieur le Président, Je voudrais que vous m'autorisiez à exprimer les remords que j'ai éprouvés toute ma vie. Je n'étais pas heureux de mon travail. En mai 1975, j'ai demandé à être muté à l'industrie mais sans succès. J'ai été soulagé quand j'ai été assigné à S-21, mais comme directeur adjoint seulement. Plus tard, on m'a nommé directeur et j'ai voulu refuser ; j'ai demandé qu'on nomme quelqu'un d'autre. J'ai finalement accepté sous la menace.

Le 31 janvier 1977 a eu lieu un événement choquant : Son Sen a ordonné l'arrestation massive de cadres de l'ancienne zone Nord. J'en ai été profondément secoué. Par téléphone, j'ai essayé de le convaincre qu'on n'arrêterait pas ceux qu'il fallait, mais il m'a menacé en me disant que ces arrestations étaient fondées sur les aveux de Thuon. Je n'ai plus osé dire un mot de plus, tout en pensant au fond de mon cœur : « Oh ! Les pauvres ! Vous avez sacrifié votre vie pour libérer votre nation et votre peuple, et vous êtes maintenant emprisonnés et exécutés sous l'accusation de trahison au Parti! »

Par le truchement de la Chambre, je voudrais préciser à la nation et au peuple que je me sentais très proche des cadres de la zone Nord car la plupart des prisonniers avec qui j'avais été détenu en 1968 venaient de cette zone. Ensuite, j'ai été encore plus bouleversé par l'arrestation des cadres d'autres zones, pour finir par celle de *Bâng NGÈT Nhou alias Hong* le 13 mars 78. Je me suis dit que mes jours étaient comptés. J'étais terrifié à l'idée d'être arrêté et d'être tué.

Pour finir, mon chef, frère numéro deux, m'a ordonné d'envoyer tous les prisonniers de S-21 à Choeung Ek. Je me suis dit : « C'est mon tour maintenant ! ». Je ne pouvais plus ni travailler ni faire quoi que ce soit d'autre. Je ne faisais que rester chez moi jour et nuit. Les artistes de l'atelier de peinture et de sculpture où j'allais m'asseoir pour les regarder le confirmeront : avant j'y allais, mais ils ne m'ont plus vu à partir de ce moment-là.

Finalement, le 7 janvier à 11 heures, j'ai vu des tanks passer devant chez moi. Stupéfait, je ne savais pas quoi faire. À 14 heures, nous avons quitté S-21 dans la direction de Sansam Kosol, où nous avons attendu le crépuscule pour poursuivre.

Pendant l'année passée à fuir la guerre, j'ai perdu tous mes compagnons de route. Sont morts deux de mes frères et sœurs, six neveux et nièces, le camarade Pon, sa femme, leurs enfants, la femme de *Bâng Mam Nay*, et d'autres encore. Il n'est resté que moi, ou plutôt quatre d'entre nous : ma femme, nos deux enfants et moi-même. Pendant cette période, je ne voulais pas suivre *Bâng Sarun*, secrétaire adjoint de la nouvelle zone Nord-Ouest, *Veang Èm* de son vrai nom. Il a ordonné à ses hommes de me ramener sous la menace de leurs fusils, sécurité ôtée [inaudible]. J'ai dit : « Plus d'un million de personnes ont perdu la vie ! Quatre vies de plus ou de moins ne font pas une grande différence. Alors, ainsi soit-il ! ». Quand je pensais à tous ceux qui avaient perdu la vie sous ce régime, la mienne ne valait rien. C'est ce que j'ai pensé.

Voilà le prix que j'attachais à ma vie. Ainsi pendant toute une année, je n'ai rien fait d'autre que de rester couché. Finalement, j'ai trouvé la solution : faire des offrandes et

demander pardon aux victimes et à mes parents qui, m'ayant mis au monde, souhaitaient que je devienne un enfant bien élevé. Je voulais leur exprimer ma gratitude en optant pour la juste voie. Mais finalement, je me suis engagé dans une mauvaise voie.

J'ai trouvé une consolation en demandant pardon par la prière. J'ai d'abord imploré le pardon de mes parents et de mes professeurs, mais ensuite du peuple et de la nation toute entière. Chaque année, le 17 novembre, le jour de mon anniversaire, je ne peux rien faire. Je ne cesse de faire des petites choses en signe de remords. Cette année, j'ai dessiné quelque chose que je peux montrer à la Chambre, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 7 avril 2009 [p. 10, lignes 19 à 25], DUCH s'exprimant à propos de M13²

Je voudrais déclarer sincèrement devant vous, Madame et Messieurs les juges, que je suis responsable des crimes de torture qui ont été commis. Pour ce qui est des aveux obtenus sous la torture, à la suite desquels d'autres personnes ont été mises en cause et ont péri, je ne nie pas toute ma responsabilité. Je voulais simplement faire la vérité sur ce qui s'est passé à l'époque, à cet endroit. Même si en ma qualité de commissaire de police, je commandais les inspecteurs, je demeure responsable de ces crimes. Je voudrais présenter mes excuses. Je me tourne vers vous, CHUM Mey. Je ne vous ai pas tabassé. C'est le camarade Seng qui vous a tabassé, mais ce camarade a agi sous mes instructions. Monsieur CHUM Mey, je vous demande pardon.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 7 avril 2009 [p. 19, lignes 6 à 11]³

En principe, les ordres venaient d'en haut pour ce qui était d'« écraser » quelqu'un ; même si parfois, je pouvais m'y opposer, je devais quand même obéir. Et donc, je suis responsable de ces crimes. C'est pourquoi, hier, j'ai demandé pardon aux âmes de tous ceux qui sont morts à Âmlaing. Je n'oublie aucun nom et j'écrirai un livre sur les

² Transcription en français des débats de l'audience du 7 avril 2009 [p. 13, lignes 15 à 25].

³ Transcription en français des débats de l'audience du 7 avril 2009 [p. 26, lignes 12 à 17.]

liquidations. Je ne veux me dérober à ma responsabilité pour les crimes qui me sont imputables. Voilà la vérité.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 7 avril 2009 [p. 29 lignes 12 à 23]⁴

Ceux qui étaient tués à M-13 n'étaient pas enterrés très loin, à 100 mètres au plus du centre. À M-13, il existait trois sites d'exécution : le premier à Thmâ Kup, près d'Anlong Veng, le deuxième à Ta Leav, où très peu de gens ont été exécutés et le troisième à Trâpaing Troap, entre la rivière et Trâpaing Chrab. Les preuves qui existent encore peuvent attester de l'âge des victimes et de leur nombre exact. Cela prouve la sincérité de mes aveux à ma nation et à mon peuple. Pour ce qui est des autres cadavres dans d'autres sites, ce sont les cadavres de Khmers qui sont morts à cause du PCK. Là encore, j'aimerais présenter des excuses, sans nier la vérité. Le remords me harcèle et je souhaite exprimer mes condoléances aux familles et aux amis des défunts.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 9 juin 2009 [p. 44, ligne 21, à p. 45, ligne 7]⁵

Monsieur le Président, mon remords et ma souffrance ne peuvent être ni apaisés ni calmés. À chaque fois que je me souviens du passé, je suis pris par le même remords. Je ne vais pas trahir ce remords et je ne vais pas le laisser s'évanouir. Il sera toujours présent. Ma douleur est profonde. Je dis toujours qu'une mauvaise décision prise en une fraction de seconde peut conduire à ressentir cette souffrance et ce remords pendant toute la vie. Par conséquent, quand je courbe la tête dans le cadre de ce procès, c'est pour être jugé pour les crimes que j'ai commis. Je ne rejeterai la faute ni sur mes supérieurs ni sur mes subordonnés. Cela signifie que je ne vais pas me dérober à ma responsabilité. Bien que ces crimes soient aussi de la responsabilité de mes supérieurs, j'y étais également impliqué, compte tenu de mon rôle à S-21. Je porterai seul toute la responsabilité et ne la ferai pas porter à quelque subordonné que ce soit. En ce qui concerne les crimes commis à travers l'ensemble du pays, comme je l'ai dit dans le cadre de ma déclaration à

⁴ Transcription en français des débats de l'audience du 7 avril 2009 [p. 39, lignes 11 à 24].

⁵ Transcription en français des débats de l'audience du 9 juin 2009 [p. 64, ligne 7, à p. 65, ligne 8].

l'ouverture du procès devant cette Chambre, je suis moralement responsable des malheurs du peuple cambodgien tout entier. Qu'il me soit permis de partager sa souffrance.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 9 juin 2009 [p. 46, lignes 2 à 12]⁶

Je voudrais poursuivre sur la mise en œuvre de cette politique à travers le pays ainsi qu'au centre de sécurité S-21. À S-21, des crimes contre l'humanité ont été commis à l'encontre d'au moins 12 380 personnes. Et pour ce qui est du nombre de victimes à travers le pays, je n'en ai pas le chiffre exact, mais je crois que plus d'un million de personnes ont souffert en conséquence de la mise en œuvre de la mauvaise ligne politique. Par conséquent, je suis à blâmer en partie car ce n'était pas uniquement le fait de mes supérieurs, j'ai joué un rôle également en tant que membre du Parti. Je ne vais pas éluder ma responsabilité et je reconnais ces fautes perpétrées en conséquence de la mise en œuvre de la ligne politique du PCK à S-21, qui était une politique profondément criminelle. Comme je l'ai souligné ce matin, cette politique était plus criminelle que celle de la « bande des Quatre » de la grande Révolution culturelle de Chine et elle a entraîné la mort de plus de 10 000 personnes à S-21. Je n'oublierai jamais tout cela. Je présente des aveux au tribunal, à la nation et au peuple du Cambodge comprennent ce qui s'est passé. Et j'éprouverai toujours ces remords pour avoir mis en œuvre la mauvaise ligne politique du Parti.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 17 juin 2009 [p. 67, lignes 2 à 9]⁷

Pour conclure, si vous regardez maintenant la photo de moi prise au temps où je formais les cadres, il semble qu'à l'époque j'étais quelqu'un d'important avec une conscience de classe renforcée. Mais avec le recul et en dernière analyse, je dirais que c'est une photo humiliante. C'est choquant et traumatisant de voir cette photo de moi, moi qui ai tué plus de 12 300 personnes. Je suis responsable de tous les crimes commis à S-21. Dans le

⁶ Transcription en français des débats de l'audience du 9 juin 2009 [p. 66, lignes 7 à 23].

⁷ Transcription en français des débats de l'audience du 17 juin 2009 [p. 95, ligne 11, à p. 96, ligne 9].

même temps, en tant que membre du Parti, je suis terrifié de savoir que plus d'un million de Cambodgiens sont morts. Je suis moralement responsable de ces vies perdues, maintenant et pour toujours.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 1^{er} juillet 2009 [p. 70, lignes 9 à 16]⁸

M. Meng, j'ai été tout particulièrement ému par vous. Nous avons habité ensemble et vous étiez en bonne santé. J'ai été bouleversé de vous retrouver le 28 février 2008 devant les co-juges d'instruction. J'aurais bien aimé répondre à vos souhaits, mais c'était au-delà de mes capacités, car ce travail a été fait par mes subordonnés. Je suppose que votre femme a pu être tuée à Cheung Ek. Mais pour en être certain, je voudrais vous suggérer de poser ces questions au camarade Huy qui sera peut-être en mesure de vous en dire plus au sujet de son sort. Permettez-moi de m'incliner respectueusement devant l'âme de votre femme. Voilà ma réponse.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 1^{er} juillet 2009 [p. 72, lignes 11 à 21]⁹

J'aimerais souligner à l'intention de la nation et du peuple cambodgien la gravité de ces crimes. Même s'ils ont été commandés par l'échelon supérieur, les membres du Parti à l'échelon inférieur faisaient partie intégrante de ce processus, qui a causé la mort de plus d'un million de personnes dans tout le pays. Et en tant que membre du Parti, je suis moralement responsable devant les âmes des morts pour tous ces crimes. En particulier, pour S-21, je suis responsable, sur le plan juridique, de la mort de plus de 10 000 personnes, et je veux être jugé seul par les CETC pour les exécutions commises à S-21 et ne veux qu'aucun de mes subordonnés soit poursuivi. Je reconnais que je dois totalement en répondre. J'ai toujours prié pour que les âmes des morts reposent en paix. Je voudrais préciser ceci. Je ne parle pas ainsi pour me soustraire à ma responsabilité quant à la torture et à ces crimes, mais je veux montrer à quel point je la reconnais.

⁸ Transcription en français des débats de l'audience du 1^{er} juillet 2009 [p. 96, lignes 2 à 13].

⁹ Transcription en français des débats de l'audience du 1^{er} juillet 2009 [p. 98, ligne 17, à p. 99, ligne 6].

Transcription en khmer des débats de l'audience du 8 juillet 2009 [p. 66, ligne 18 à p. 67, ligne 3]¹⁰

Monsieur le Président, je voudrais apporter quelques précisions à la suite de la déposition de NORNG Chanphal. Je voudrais commencer par dire que ce témoignage reflète bien les souffrances, les épreuves et les séparations infligées à NORNG Chanphal. Quand j'ai d'abord vu la biographie de NORNG Chin, le père de NORNG Chanphal, j'ai pensé que le crime à son encontre avait été commis ailleurs qu'à S-21 et que peut-être l'intéressé avait souffert dans un autre centre de sécurité. Mais après une lecture plus attentive de cette biographie et au vu du numéro matricule TSL 0529, je reconnais que NORNG Chin est bien mort à S-21. Pour ce qui est de la mère du témoin, je ne dispose d'aucun document me permettant d'en dire plus. Il y a donc deux choses à dire : tout d'abord, s'il existe une autre biographie semblable à celle de la mère de NORNG Chanphal, il y aurait une seule possibilité, à savoir que la tante Mom Yao, NORNG Chanphal et son frère ou sa sœur sont également morts. À S-21, on n'a gardé aucun enfant. Je vous le dis en toute franchise. C'est possible.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 8 juillet 2009 [p. 4, lignes 2 à 6]¹¹

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges de la Chambre de première instance, je confirme que ce document émane de S-21, parce que d'une part, il porte le code de référence TSL et que, d'autre part, j'y reconnais l'écriture de membres du personnel de S-21. Je voudrais, par votre truchement, demander pardon à NORNG Chanphal car je n'avais pas ce document et j'ai fait quelques erreurs.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 8 juillet 2009 [p. 80, lignes 14 à 21]¹²

Pour résumer, je crois pour ma part que la camarade CHIN Met a effectivement été détenue et interrogée à la 450e division. Cela ne signifie pas que je nie avoir commis des

¹⁰ Transcription en français des débats de l'audience du 2 juillet 2009 [p. 86, ligne 23, à p. 87, ligne 16].

¹¹ Transcription en français des débats de l'audience du 8 juillet 2009 [p. 5, lignes 2 à 8].

¹² Transcription en français des débats de l'audience du 8 juillet 2009 [p. 105, lignes 1 à 11].

crimes, mais si elle avait été transférée à S-21, centre de détention de Phnom Penh, elle n'aurait jamais pu en sortir vivante. Je l'aurais envoyée à Cheung Ek. Je crois qu'elle a été transférée de la 450e division à Prey Sar, mais qu'elle n'est pas passée par Tuol Sleng. Je ne nie pas avoir commis des crimes, mais je voudrais souligner que telle était la pratique à l'époque. Ceux qui étaient transférés d'une division à S-21 à Phnom Penh devaient être liquidés.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 9 juillet 2009 [p. 32, lignes 16 et 17]¹³

Me Mengkhy, pour ce qui est de CHIN Met, je ne suis pas moralement responsable.

Juridiquement, je suis pleinement responsable des crimes commis.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 13 juillet 2009 [p. 41, lignes 9 à 12]¹⁴

Monsieur le Président, je voudrais faire les observations qui suivent : d'une part, pour les souffrances du peuple cambodgien dans l'ensemble du pays tout au long de cette période, je ne les nie pas et j'en suis personnellement et moralement responsable. D'autre part, je suis aussi moralement et juridiquement responsable des exécutions qui ont eu lieu à S-21.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 22 juillet 2009 [p. 42 lignes 21 et 22]¹⁵

Je ne demande pas, pour ma part, que mes subalternes soient à mes côtés devant ce tribunal. Je suis seul responsable juridiquement et moralement de ce qui s'est passé à S-21.

¹³ Transcription en français des débats de l'audience du 9 juillet 2009 [p. 41, lignes 9 à 11].

¹⁴ Transcription en français des débats de l'audience du 13 juillet 2009 [p. 54, ligne 23, à p. 55, ligne 6].

¹⁵ Transcription en français des débats de l'audience du 22 juillet 2009 [p. 58 lignes 22 à 24].

Transcription en khmer des débats de l'audience du 12 août 2009 [p. 40, ligne 2 à p. 41, ligne 1]¹⁶

Monsieur le Président, le témoignage de BOU Thon montre son courage de dire la vérité; il reflète les années de souffrance endurées depuis lors. Elle a perdu quatre enfants sans qu'elle sache la cause du décès des trois premiers. Son enfant le plus jeune est mort dans ses bras alors qu'elle fuyait. Je reconnais qu'elle a perdu quatre enfants. Son mari est mort aussi. Je ne dirais pas que cela est dû au fait qu'elle appartenait aux « 17 Avril ». Selon la ligne du PCK, les « 17 Avril » ne devaient pas être recrutés, mais il est possible que KOY Thuon n'ait pas suivi la ligne du Parti. Toutefois, les exécutions dans les rangs ont eu lieu quand POL Pot détenait le pouvoir. La décision d'écarter PHOK Horn du Ministère de l'énergie a été prise par le Comité permanent. Il faut noter qu'à partir du milieu de l'année 1976, la direction du Ministère de l'énergie a été remaniée. Rith a été écarté, et Ouk et Chhon l'ont remplacé. Mais tout remaniement restait dans la ligne du Parti, et PHOK Horn a été révoqué à cause de la ligne du PCK, et bien sûr envoyé à S-21. Son nom figurait sur la liste. Par ailleurs, même si les trois enfants de PHOK Horn et de BOU Thon ne figuraient pas sur cette liste, je crois comme elle qu'ils n'ont pas été emmenés ailleurs. C'est pourquoi, chaque année, ce témoin a raison d'aller à Choeung Ek, là où ont effectivement été inhumés son mari et ses enfants. La colère qui s'exprime ici est bien celle d'un de ces millions de Cambodgiens qui ont perdu leur mari, leur femme, leurs enfants et leurs petits-enfants pendant ce régime ; je le reconnais. Et mes larmes sont des larmes sincères. Je me reconnais coupable et je regrette, et la nation et le peuple du Cambodge peuvent m'infliger la peine qu'ils voudront. Je l'accepterai respectueusement. Si les coutumes khmères le permettent, je me laisserai volontiers lapider, comme saint Étienne et saint Jacques l'ont été peu après la mort du Christ. Ma vie ne vaut rien en regard des millions de vies perdues pendant cette période.

¹⁶ Transcription en français des débats de l'audience du 12 août 2009 [p. 48, ligne 14, à p. 49, ligne 21].

Transcription en khmer des débats de l'audience du 17 août 2009 [p. 33, lignes 5 à 22]¹⁷

Monsieur le Président, si vous le voulez bien, j'aimerais dire à Mme Lefevre que je reconnais dans l'histoire de sa famille la vérité historique. Une vérité historique parce que appelée à durer toujours. Cela veut dire que lorsque l'on voudra faire des recherches sur les souffrances endurées par le peuple cambodgien, on fera certainement référence au témoignage de Mme Lefevre. En ce sens, la vérité est différente d'une fleur. La fleur a une certaine espérance de vie ; elle s'épanouit, puis elle fane. La vérité historique ne s'épanouit pas et ne fane pas ; elle est éternelle. Les souffrances des Cambodgiens, du peuple cambodgien comprennent vos souffrances et celles endurées par vos enfants. Il s'agit d'une vérité historique qui ne peut être oubliée, je le reconnais.

Je voudrais aussi dire à Mme Lefevre, à la Chambre et au peuple cambodgien que je ne chercherai pas à échapper à mes responsabilités concernant les crimes inexcusables que j'ai commis. Je m'en remets à la volonté de la Chambre. Le peuple cambodgien peut me montrer du doigt, me jeter le blâme et me condamner à son gré. La Chambre est là et je m'en remets à sa volonté. Je suis responsable moralement et juridiquement de tous les crimes commis à S-21. Je suis aussi moralement responsable des crimes commis à l'échelle du pays entier. Je ne nie rien. À Mme Lefevre qui se trouve face à moi, je voudrais demander pardon, ainsi qu'à sa fille, aussi présente. Ce faisant, j'aimerais demander pardon à toutes les veuves du Cambodge, ainsi qu'à tous ceux qui ont perdu leur père.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 17 août 2009 [p. 51, ligne 20 à p. 52, ligne 6]¹⁸

Monsieur le Président, je souhaiterais vous demander la permission de m'adresser directement à Ouk Neary pour lui dire ceci : tout d'abord, je voudrais m'incliner au propre et au figuré devant le témoignage de Ouk Neary, qui a perdu son père à S-21. Ce témoignage revêt une importance historique pour les générations à venir, afin que cette

¹⁷ Transcription en français des débats de l'audience du 17 août 2009 [p. 46, lignes 1 à 24].

¹⁸ Transcription en français des débats de l'audience du 17 août 2009 [p. 74, lignes 6 à 25].

tragédie ne soit pas oubliée et que l'humanité ne répète pas de tels crimes à l'avenir. Nous allons peut-être entendre le témoignage d'autres orphelins et je suis prêt à les écouter. C'est la première question.

Par ailleurs, j'ai longuement parlé des crimes commis à S-21 contre la nation et le peuple cambodgien. Je ne nie aucun des crimes que j'ai commis contre les survivants qui sont aujourd'hui orphelins. J'en suis responsable moralement et juridiquement. Je suis juridiquement et moralement responsable vis-à-vis de tous les orphelins ici présents, qu'ils se soient ou non constitués partie civile.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 17 août 2009 [p. 84, lignes 3 à 25]¹⁹

Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord reconnaître la souffrance des familles Hamill et Dewhurst à la suite de la mort de Kerry Hamill et John Dewhurst à S-21. Cette souffrance est immense et très profonde. Deux personnes sont mortes à S-21 et deux familles ont été affligées, l'une en Angleterre, l'autre en Nouvelle-Zélande. La souffrance du peuple cambodgien est, elle aussi, immense et la douleur de ces deux familles symbolise la douleur que chaque famille cambodgienne a connue. En tant que directeur de S-21, j'en porte et j'en assume la responsabilité, et voudrais laisser les victimes et leurs proches me montrer du doigt, comme l'a fait Robert Hamill. Je n'en suis pas offensé. C'est votre droit et je l'accepterai respectueusement.

Étant responsable de ces crimes, j'ai déjà dit à la Chambre que j'accepterais d'être lapidé comme saint Étienne. Cela ne veut pas dire que je désespère et que je veux me suicider. Non, je ne veux pas me suicider. Cependant, si l'on considère l'histoire de l'humanité, on trouve des gens qui n'ont pas réussi dans leur mission comme Van Gogh, le peintre, qui s'est coupé l'oreille, puis l'a bandée et a continué à peindre. Plus récemment, il y a environ deux ans, au Japon, un expert s'est suicidé parce qu'il ne pouvait pas déchiffrer un plan qui était faux.

¹⁹ Transcription en français des débats de l'audience du 17 août 2009 [p. 121, lignes 1 à p. 122, ligne 11].

J'ai rallié la révolution dans le but de libérer mon pays, mais cela a abouti à sa destruction totale et à la mort de millions de personnes. Combien de survivants souffrent encore ? J'assume la responsabilité de ce que j'ai fait et j'accepterai la punition que le peuple cambodgien voudra m'infliger, quelle qu'elle soit. Je comparais de plein gré devant la Chambre. Je le fais honnêtement et de mon plein gré car le remords me ronge pour ce que j'ai fait. Je parle du fond du cœur. Ces mots que je prononce ne cachent rien. Je parle avec sincérité et, comparaisant devant la Chambre, je m'incline devant le peuple cambodgien.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 18 août 2009 [p. 27, lignes 2 à 18]²⁰

Monsieur le Président, avec votre permission, d'abord, j'aimerais commencer par exprimer mes profonds respects à *Chumteav* MEAS Ket, présente ici malgré son âge avancé. C'est un grand honneur pour moi. *Chumteav* MEAS Ket a trois ans de plus que ma mère, et je lui suis reconnaissant d'être ici aujourd'hui. Je m'incline devant elle à distance. Par ailleurs, à l'époque où j'étais directeur adjoint de S-21, j'étais déjà au courant de l'affaire de TIOULONG Raingsy. J'ai reconnu sa voix que j'avais entendue à la radio, alors que j'étais en prison. C'est pourquoi, quand elle est arrivée à S-21, je ne suis pas allé la voir. Quand je suis devenu directeur de S-21, j'ai vu son dossier mais tout était déjà fini. À l'époque, je vous le dis en toute sincérité, je croyais que seule Raingsy était détenue et que LIM Kymary était en France. Ensuite, je les ai vus tous les deux dans la prison ; je ne savais pas depuis combien de temps ils étaient là. Voilà ce que je sais personnellement. Pour ce qui est du témoignage d'Antonya, c'est un témoignage fort et vivant sur la souffrance d'une famille qui a perdu deux membres. C'est un document à valeur historique éternelle qui permettra aux futurs chercheurs de comprendre comment les crimes ont été commis à l'époque, quel était leur impact sur les familles, et à quel point chaque famille a souffert. Je reconnais l'authenticité de ce témoignage. Pour ma part, je maintiens que je suis responsable des crimes qui ont été commis. Je vous le dis sincèrement et franchement, Mme MEAS Ket et Mme Antonya TIOULONG.

²⁰ Transcription en français des débats de l'audience du 18 août 2009 [p. 41, ligne 24 à p. 42, ligne 20].

Transcription en khmer des débats de l'audience du 18 août 2009 [p. 41, lignes 14 à 21 et p. 42, lignes 3 à 10]²¹

Monsieur le Président, si je peux le faire, j'assume toute la responsabilité morale des crimes commis. Je ne trahis pas les âmes de tous ceux qui ont péri ; je reconnais que des gens sont bien morts à S-21 et que certains sont morts sous la torture. Je déclare devant la nation et le peuple du Cambodge tout entier que ces actes étaient barbares. Madame et Messieurs de la Cour, vous avez vu que les parties civiles, dont Mme BOU Thon, me blâment et me condamnent. Je reconnais leurs souffrances comme étant des faits historiques, dont je suis responsable moralement. Monsieur le Président, la victime CHEN Sea était un cadre rentré de Hanoi, qui était aussi un ancien cadre de K-92. Il a ensuite été détenu à Boeng Trâbèk avant d'être finalement envoyé à S-21. Je reconnais donc entièrement le fait qu'il a été détenu à S-21, comme le prouve le document ici produit. Je voudrais aussi vous parler brièvement de K-92. C'est une école qui avait été mise sur pied par SON Sen, mon ancien supérieur, alors qu'il était co-président de la zone Nord. Je rappelle ce fait pour confirmer que CHEN Sea a bien été tué à S-21 et je porte la responsabilité juridique et morale de son exécution.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 18 août 2009 [p. 85, lignes 2 à 9]²²

Monsieur le Président, d'abord, je voudrais commencer par dire encore une fois que je reconnais que NETH Bunthy a souffert et est bien mort à S-21. Il est arrivé à S-21 le 24 décembre 1978, c'est un fait établi. J'ai déjà expliqué à la Cour les faits historiques concernant le PCK et les forces militaires de l'Est, je n'y reviens pas. Les cadres et les combattants de la zone Est ont souffert sur une très grande échelle. Et les souffrances qui ont été infligées à NETH Phally *alias* CHHAUT Phally et qui ont été relatées devant la Chambre s'inscrivent dans le cadre de ces persécutions des combattants et des cadres de la zone Est, entre le 17 avril 1975 et le 7 janvier 1979. J'ai écouté le témoignage des parties civiles ; ce qu'ils ont dit de cette période jusque-là est fondamentalement vrai.

²¹ Transcription en français des débats de l'audience du 18 août 2009 [p. 59, ligne 24, à p. 60, ligne 8, et p. 60, lignes 15 à 25].

²² Transcription en français des débats de l'audience du 18 août 2009 [p. 117 lignes 6 à 20].

Transcription en khmer des débats de l'audience du 20 août 2009 [p. 32, ligne 12 à p. 33, ligne 5]²³

Monsieur le Président, je voudrais répéter que beaucoup de mes anciens amis ont été envoyés à S-21. Lui n'était pas exactement un ami, parce qu'il était plus âgé que moi. Peut-être que CHAM Sirath connaît KIN Aun, professeur d'histoire au lycée de Skun, qui a été envoyé à S-21 au tout début. Je ne savais pas qu'il avait été envoyé là, et je ne l'ai appris qu'après avoir lu ses aveux. Je vous le dis en toute franchise : j'ai dû me tenir éloigné des personnes que je connaissais, respectais et appréciais pour ma propre sécurité. J'ai ainsi trahi mes amis. CHUM Narith ne faisait pas exception. C'était un des amis que je prétendais ne pas voir parce que je n'osais pas les regarder en face, et parce que je n'avais pas la possibilité de les sauver. Comme vous l'avez souligné, Monsieur, en principe toute personne arrêtée et envoyée à S-21 était considérée comme un ennemi, et quand vous parlez de ces yeux de plus de 30 000 morts, je comprends ce que vous dites. Pendant ces quelques jours, j'ai dit que j'acceptais tout ce que les parties civiles disaient et qu'elles pouvaient me pointer du doigt, comme elles viennent de le faire. Elles peuvent m'infliger toute punition qu'elles souhaitent et je l'accepterai volontiers. J'accueillerai la critique et la punition avec le sourire sans aucun déni. Je suis très sincère quand je m'incline devant les familles de victimes qui ont perdu leurs pères, leurs mères et leurs proches. J'ai dit certaines choses dures durant ces quelques jours et je ne les répèterai pas. La nation et le peuple du Cambodge les ont déjà entendues. Je vous dis franchement que je n'ai aucune rancune contre vous ou désir de contester ce que vous avez dit, et j'accepte humblement tout blâme.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 24 août 2009 [p. 37, lignes 15 à 17]²⁴

Monsieur le Président, je reconnais toute la souffrance de CHUM Neou, qui a fait état des épreuves qu'elle a subies à Prey Sar, autrement dit S-24, jusqu'au 7 janvier 1979. Ensuite, elle a pris la fuite en même temps que moi.

²³ Transcription en français des débats de l'audience du 20 août 2009 [p. 43, ligne 16, à p. 44, ligne 18].

²⁴ Transcription en français des débats de l'audience du 24 août 2009 [p. 49, lignes 18 à 22].

Transcription en khmer des débats de l'audience du 25 août 2009 [p. 49, ligne 5, à p. 50, ligne 8]²⁵

Pour ma part, ayant été directeur de S-21 et responsable à ce titre du mécanisme criminel mis en place, je suis absolument déterminé à assumer la responsabilité juridique et morale de tous les crimes commis à S-21. Deuxièmement, moi, KAING Guek Eav *alias* Duch, je n'étais certes pas en charge de l'ensemble des centres de sécurité mis en place dans le pays, mais j'étais membre du Parti communiste du Kampuchéa et, à ce titre, je suis également responsable moralement des crimes qui ont été commis contre la nation et la population du Cambodge, tout au long du régime du Kampuchéa démocratique. Je mérite la peine que le peuple cambodgien m'infligera. Personnellement, lorsque je dois faire face aux victimes, aux nombreuses veuves, aux orphelins, j'accepte leur condamnation. Je m'incline devant eux pour qu'ils voient que j'ai reconnu les crimes que j'ai commis. Je regrette que des veuves n'aient pas pu venir ici. [. . .]

[J]e m'incline à distance devant ces veuves, y compris devant Mme CHAO Seng et Mme PAN Polin. La femme de RATH Kut est peut-être décédée. Quant aux orphelins, beaucoup se sont constitués parties civiles, mais tous n'ont pas encore déposé à l'audience. Je compte dix orphelins qui n'ont pas porté plainte. Qu'ils le fassent, je suis quand même responsable et je m'incline devant les témoignages. Je continue de croire qu'ils subissent le contrecoup psychologique, comme l'a expliqué le docteur CHHIM Sotheara. Je crois que c'est un crime pour lequel il faudra beaucoup de temps avant d'arriver à un règlement. Je salue ici les travaux scientifiques du docteur CHHIM Sotheara, dont je ne conteste rien. Je voudrais saisir cette occasion aussi pour présenter mes respects au public dans la galerie.

²⁵ Transcription en français des débats de l'audience du 25 août 2009 [p. 66, ligne 17, à p. 67, ligne 8, et p. 67, ligne 20, à p. 68, ligne 9].

Transcription en khmer des débats de l'audience du 2 septembre 2009 [p. 64, ligne 6, à p. 65 ligne 5]²⁶

Madame le juge, concernant ma reconnaissance de culpabilité pour les crimes qui ont été commis à S-21, j'aimerais dire que S-21 était une machine dans laquelle plus de 2 000 personnes ont travaillé, à en croire les chiffres. Toutefois, ces personnes étaient placées sous mes ordres car, à S-21, j'étais le représentant du PCK. L'obéissance était obligatoire tout le long de la chaîne de commandement. J'avais de l'influence sur tous les membres du personnel et tous ont été amenés à commettre ces actes criminels. Quel que soit l'ordre que je donnais, ils devaient obéir et l'appliquer. C'est là un point. Le deuxième point, plus important, concerne les actes criminels que j'ai pu commettre moi-même, je fais référence aux annotations sur les aveux.

Outre cela, j'ai formé ces gens. J'ai détruit leur intégrité et je les ai endoctrinés en leur inculquant une idéologie criminelle, comme je vous l'ai déjà dit. À ma souvenance, les instructions que je leur ai données le 18 février 1976 étaient que ceux qui sont arrêtés par le Parti doivent être considérés comme des ennemis. « Si vous n'arrivez pas à le faire, vous ne pouvez pas obtenir d'aveux ». Certains de ceux que je formais étaient des intellectuels ; ils auraient pu se demander si la personne qui se trouvait devant eux avait vraiment commis une faute. Si nous les avions laissés raisonner de cette manière, ils auraient pu former des vues critiques vis-à-vis du Parti et moi, en tant que supérieur, j'aurais été puni moi-même, parce que j'étais responsable devant le Parti. Cet endoctrinement constituait aussi un acte criminel.

Un autre aspect de ma responsabilité pénale est que j'ai formé mes successeurs, comme je vous l'ai dit, Madame le juge. Comme je vous l'ai dit, j'étais le seul à être loyal au Parti ; mais si je pouvais garantir au Parti la loyauté de 20 personnes, le Parti était content, car le processus criminel pouvait alors être mis en œuvre de manière plus systématique. Si nous avions été dans un gouvernement véritablement patriotique qui aimait son peuple, les termes « méticuleux, travailleur, déterminé » employés pour

²⁶ Transcription en français des débats de l'audience du 2 septembre 2009 [p. 84, ligne 23, à p. 86, ligne 10].

décrire ma personnalité auraient été flatteurs. Mais quand, au contraire, il s'agit d'un gouvernement de nature criminelle, l'un des plus criminels et cruels du siècle, le travail que je faisais alors me fait souffrir d'une honte immense chaque fois que j'y pense.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 2 septembre 2009 [p. 66, lignes 5 à 11 et p. 66, ligne 23, à p. 67, ligne 5]²⁷

Madame le juge, j'ai bel et bien des remords, qui ont évolué. Je ne sais pas si le professeur Sironi me comprend bien ou non, je n'ai pas lu son analyse. Mais en moi-même je sais que ce sentiment de remords pour les actes criminels commis à S-21 a évolué. Madame, vous avez vu comment les victimes me pointaient du doigt et me condamnaient, et comment je me suis incliné devant elles sans rien nier. C'est ainsi que s'est développé et a évolué mon sentiment de remords. Je suis vraiment tourmenté par le remords. Et comme je l'ai dit précédemment, quelle que soit la sanction de la nation et du peuple cambodgien, je ne la contesterai pas, je l'accepterai. Et si on me laisse la porte ouverte pour que je demande pardon, oui c'est ce que je ferai, je leur demanderai pardon. Si on veut me montrer du doigt, ici, dans le prétoire ou ailleurs, je l'accepterai. Lorsque les deux experts psychologues ont déposé, je leur ai demandé conseil. Je leur ai proposé de m'aider en me conseillant sur ce que je pourrais faire pour que le monde me considère à nouveau comme un être humain. Car c'est là mon remords.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 2 septembre 2009 [p. 68, lignes 3 à 12]²⁸

Pour conclure, en dépit de tous ces événements et en dépit de ce que j'ai déjà dit aux co-juges d'instruction précédemment concernant la chanson intitulée « Les méprisables espions » et en dépit du slogan du PCK qui disait : « Le sang sera vengé par le sang », le fait que j'ai accepté la fonction de directeur de centre de sécurité à partir de M-13 et après s'inscrivait dans un contexte dont je n'ai pas pu me soustraire. Ce travail s'inscrivait aussi dans un contexte où j'ai supplié mes supérieurs de ne pas me forcer à tuer qui que ce soit de mes propres mains, ce qui a été accepté. Je ne devais pas non plus procéder

²⁷ Transcription en français des débats de l'audience du 2 septembre 2009 [p. 87, ligne 21, à p. 88, ligne 5 et p. 88, ligne 23, à p. 89, ligne 9].

²⁸ Transcription en français des débats de l'audience du 2 septembre 2009 [p. 91, ligne 8, à p. 92, ligne 6].

moi-même aux arrestations. Je reconnais pourtant mon aveuglement à l'égard des actes criminels que j'ai commis entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979, à compter du 18 août 1975 quand j'ai été nommé directeur adjoint de ce centre, et après mars 1976 quand j'ai été promu au poste de directeur. Je reconnais donc entièrement avoir commis aveuglément tous ces actes criminels. Voilà ma réponse, Monsieur le juge.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 16 septembre 2009 [p. 27, ligne 19, à p. 28, ligne 5]²⁹

Le message du PCK signifiait que quiconque était envoyé à S-21 devait être considéré comme ennemi et liquidé parce qu'il avait forcément commis une faute et s'était opposé au Parti.

J'ai dit que je voulais demander pardon aux victimes, aux familles et même à ceux qui avaient fait partie de mon personnel. Cela ne veut pas dire que ceux qui ont péri étaient des criminels ou avaient commis une faute et devaient mourir. En fait, c'est le PCK, le criminel ! Je souhaite demander pardon pour les erreurs que j'ai commises vis-à-vis de mon peuple et de ma nation. Je sais que j'ai eu tort. Rien n'y fera et je présente des excuses sincères à mon peuple.

Certains ne veulent pas demander pardon au peuple et persistent à dire que leurs crimes étaient des actes de patriotisme. C'est un autre problème. Je prie donc la nation khmère et le peuple cambodgien de considérer ma demande de pardon afin de voir si elle est sincère ou non. Je reconnais que ceux qui sont morts étaient innocents et n'avaient pas commis de faute. C'est pour cela que je demande pardon.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 16 septembre 2009 [p. 29, ligne 18, à p. 30, ligne 10]³⁰

Comme je l'ai dit précédemment, j'ai rallié les rangs de la révolution pour libérer ma nation et mon peuple, pour montrer ma reconnaissance à la nation et au peuple et pour les

²⁹ Transcription en français des débats de l'audience du 16 septembre 2009 [p. 40, ligne 12, à p. 41, ligne 6].

³⁰ Transcription en français des débats de l'audience du 16 septembre 2009 [p. 43, ligne 4, à p. 44, ligne 2].

remercier, en incluant mes parents dans ces remerciements pour m'avoir mis au monde et m'avoir élevé. Mais le résultat en a été la destruction sans fin de la nation et du peuple et la mort de plus d'un million de personnes. L'économie s'est effondrée et la culture a été détruite. Tout a été détruit. À qui vais-je faire porter la responsabilité ? Je suis né homme et je suis né pour aimer la justice. Je ne peux rejeter la faute sur personne. Je reconnais que le Parti communiste du Kampuchéa, dont j'étais membre, est à l'origine de ce drame. C'est pourquoi j'ai dit être responsable moralement de tous les crimes commis au Cambodge. La nation et le peuple peuvent me condamner et me montrer du doigt et dire ce qu'ils veulent. Je l'accepte avec humilité et sincérité.

En tant que directeur de S-21, je suis personnellement et exclusivement responsable des crimes commis à S-21 tant sur le plan juridique que moral. Mes subordonnés ne sont pas responsables. Je souhaite étendre ma demande de pardon aux victimes et à leurs familles, et m'en remets sincèrement à la décision de la Cour. C'est que j'ai résolu de faire devant la nation et son histoire, dans laquelle j'ai participé à des actes maléfiques. C'est une question essentielle. Il y a peu, j'ai demandé aux psychologues ce que je pouvais faire pour que l'humanité me reconnaisse et m'accepte à nouveau, en tant qu'être humain. Je me pose encore la question et me débats avec elle constamment.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 16 septembre 2009 [p. 34, lignes 2 à 7]³¹

Quand j'ai décidé d'y aller, j'ai pensé aux âmes de ces plus de 10 000 personnes. J'ai pensé à ces enfants qui ont été tués, et l'ont peut-être été d'une manière particulièrement abominable : fracassés contre un tronc d'arbre.

J'ai décidé d'y aller. Il fallait que je m'agenouille et que je prie pour demander le pardon de ces âmes. Je me devais aussi de prier pour ces âmes disparues en tant que chrétien. C'est animé de ces sentiments que j'y suis allé et tout ce que j'ai pu faire, je l'ai fait inspiré par ces sentiments profonds.

³¹ Transcription en français des débats de l'audience du 16 septembre 2009 [p. 48, ligne 17, à p. 49, ligne 3].

Transcription en khmer des débats de l'audience du 16 septembre 2009 [p. 36, ligne 32 à p. 37, ligne 24]³²

(Enregistrement audio-vidéo (D/48/2) effectué à Tuol Sleng Musée du génocide à Phnom Penh, le 27 Février 2008 et diffusé pendant le procès)

Déclaration faite par Duch lors de la reconstitution effectuée à Tuol Sleng, 27 février 2008

Messieurs les co-juges d'instruction, Madame et Monsieur les co-procureurs, j'étais glacé de terreur en arrivant ici et en me remémorant la catastrophe effroyable et terrifiante qui a frappé mon pays, mes compatriotes et moi-même. Il me revient en premier lieu le souvenir des malheureuses victimes et de leurs familles, qui ont subi d'innombrables souffrances, sévices, insultes et actes inhumains avant de mourir. J'éprouve un remords indicible et accepte d'être jugé seul pour ce qui s'est passé à S-21. Je me suis résolument engagé à tout faire pour que mon pays, mes compatriotes, les victimes et leurs familles puissent connaître la justice. J'éprouve aussi un grand regret pour ceux qui ont travaillé à S-21 et ont été forcés à exécuter certaines tâches à mes côtés, alors qu'ils trouvaient ce travail détestable, ainsi que leurs parents. Certains d'entre eux sont à leur tour devenus victimes de S-21. Je ressens une immense douleur chaque fois que le souvenir m'en revient. Je regrette sincèrement d'avoir cédé aux conceptions d'autres et d'avoir accepté les tâches criminelles qui m'ont été confiées. Mes actes s'inscrivaient dans un enchaînement qui a mené mon pays et mes compatriotes à une catastrophe durable. C'est là mon plus grand problème et celui qui me poursuit et que je ne peux oublier. Chaque fois que je me remémore ces événements, la colère me saisit à l'égard de l'appareil du Parti qui a usé de tous les moyens pour diriger ce mouvement vers une tragédie totale et absolue. Je suis aussi en colère contre moi-même pour avoir cédé aux conceptions des autres et obéi aveuglément à leurs ordres criminels. C'est pour ces raisons que je reconnais aujourd'hui qu'ayant dirigé S-21, je suis impliqué dans tous les crimes contre l'humanité commis à S-21.

³² Transcription en français des débats de l'audience du 16 septembre 2009 [p. 51, ligne 12 à p. 54, ligne 4].

Messieurs les co-juges d'instruction, Madame et Monsieur les co-procureurs, je souhaite vous remercier de m'avoir amené ici. Permettez-moi de demander pardon aux victimes pour les souffrances qu'elles ont endurées.

[Me KAR Savuth : Il ne peut plus lire.

M. le juge LEMONDE : Bon, on peut finir ici, si... Ce document peut être versé au dossier et toutes les parties peuvent le consulter.]

(Duch reprend ses déclarations)... Je demande pardon aux victimes pour toutes les souffrances qu'elles ont endurées ici, jusqu'au jour de leur mort ou jusqu'au 7 janvier 1979. Je vous prie de me permettre de présenter mes excuses aux familles des victimes qui ont perdu des êtres chers et vivent ce deuil depuis 33 ans, sans avoir encore reçu justice. Je sais que mes remords, aussi vifs soient-ils, ne sont qu'une goutte d'eau dans le vaste et profond océan de détresse et de souffrance des victimes et de leurs familles. Je vous demande, Messieurs les co-juges d'instruction, Madame et Monsieur les co-procureurs, qui avez pour mission de chercher justice pour toutes ces personnes, de me laisser leur demander humblement de me pardonner et de croire en l'intensité de mon remords. Je vous saurais gré de me laisser toujours cette porte ouverte. J'ai passé toute la journée à voir ces lieux. Je vous remercie de m'y avoir emmené et de m'avoir ainsi permis de voir pour la première fois le visage des victimes, à qui je demande pardon.

[M. CHUM Mey : Messieurs les co-juges d'instruction, Madame et Monsieur les co-procureurs, Mesdames et Messieurs. Voilà ce que je souhaitais. J'aspirais à la libération et je l'ai trouvée. Avant, je n'étais pas libre de parler comme je le fais aujourd'hui. Avant, si quelqu'un objectait à ce qui était dit, il recevait un coup de houc, de canne de bambou ou d'essieu de charrette. Je remercie Duch pour avoir parlé devant la Cour et reconnu ses erreurs. Je ne lui garde pas rancune. Ce à quoi j'aspire, c'est la justice et la paix pour le million et plus de Cambodgiens qui sont morts. Je lui suis reconnaissant. Je craignais qu'il ne dise pas la vérité devant la Chambre. Merci.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 25 novembre 2009 [p. 46, ligne 10, à p. 48, ligne 1]³³

Dernière déclaration de Duch

Ma position et mes gestes

1- Envers le peuple cambodgien de tout le pays

Avant le jour de sa victoire, le Parti communiste du Kampuchéa a déclaré solennellement qu'il ne pourchasserait que les sept super-traîtres. En réalité, le Parti a évacué par la force la population et a exécuté des centaines de milliers de personnes qui n'avaient commis aucun crime après le 17 avril. Les exécutions se sont poursuivies et de plus en plus de gens ont été mis à mort au point que plus d'un million de personnes ont péri. Parmi elles se trouvaient les gens qui n'étaient pas dans les rangs du Parti, ceux qui ne voulaient pas se transformer en paysans ou ouvriers ou en étaient tout simplement incapables. Dans les rangs du Parti, ceux qui appartenaient à différents groupes ont été arrêtés et tués et remplacés par d'autres. Cette destruction immense, qui a décimé les rangs [tant au sein] du Parti et [qu'au sein de] ceux qui n'en étaient pas [est] un crime qui est imputable au seul PCK.

Je maintiens ce que j'ai déjà dit à l'audience antérieurement, à savoir que Pol Pot a cédé à l'excès et a osé imposer cette ligne criminelle parce qu'il avait l'appui de ses forces, en particulier les forces du Parti dont les dizaines de milliers de membres étaient à ses ordres. Je reconnais que j'en ai été et que je suis par conséquent moralement responsable devant l'ensemble de la population cambodgienne pour les âmes de ceux qui ont péri entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979. J'éprouve un profond regret et je suis extrêmement affecté par cette immense dévastation.

Je comprends clairement que toute idéologie qui parle d'amour du peuple dans un cadre conceptuel s'appuyant sur les classes et la lutte des classes ne peut qu'entraîner tragédie et souffrance. Je répète que la décision de prendre telle ou telle voie s'opère en une fraction de seconde, mais que ce choix, s'il est erroné, peut avoir pour résultat une vie de remords.

³³ Transcription en français des débats de l'audience du 25 novembre 2009 [p. 77, ligne 2, à p. 80, ligne 8].

Je croyais que je pouvais contribuer à la libération de ma nation et de mon peuple. J'ai voulu servir mon peuple. C'est pourquoi j'ai sacrifié mon cœur, ma force et mon intelligence, ma propre vie, au bien de la nation et du peuple. Mais je me suis trouvé en fin de compte au service d'une organisation criminelle qui a écrasé son propre peuple et dont je n'ai pu me retirer. J'étais devenu un engrenage dans une machine impossible à arrêter.

2- Envers les victimes de S-21 et leurs familles

Je continue à dire que je suis seul responsable de la mort d'au moins 12 380 personnes ; autant de personnes qui, avant de mourir, ont enduré les souffrances les plus grandes dans des conditions inhumaines. Je m'incline ici très respectueusement et le plus humblement devant ces âmes disparues et je prie Dieu qu'il bénisse ces morts. Devant les survivants, je persiste à reconnaître les crimes que j'ai commis à S-21. Je les reconnais sur un plan juridique et moral. Pour ce qui est des familles des victimes, mon vœu est de toujours maintenir cette attitude d'humilité et de respect. Je vous demande de me laisser ouverte votre porte afin que je puisse demander pardon et je plaide auprès de vous pour me permettre de partager votre chagrin immense et permanent.

3- Pour exprimer ici mes remords les plus grands

J'ai pleinement et sincèrement coopéré à tout instant avec le tribunal depuis 10 ans 6 mois et 17 jours. Je l'ai fait durant la phase d'instruction ; je l'ai fait aussi lors des interrogatoires devant le tribunal militaire et je l'ai fait ici aux CETC. Enfin, j'ai demandé très sincèrement aux experts psychologues de m'aider en me donnant des idées sur ce que je pourrais faire à l'avenir pour que l'on me reconnaisse à nouveau comme faisant partie de l'humanité. Pour contribuer à soulager l'immense chagrin du peuple cambodgien, je promets que je ferai tout à l'avenir pour mon peuple si celui-ci y consent, quelles que soient les circonstances. Je prie la Cour de prendre en considération ce point supplémentaire au moment de statuer.

Transcription en khmer des débats de l'audience du 30 mars 2011 [p. 113, ligne 23, à p. 114, ligne 2]³⁴

Dernière déclaration de Duch à l'audience d'appel

Or, ma position devant le peuple cambodgien aujourd'hui est celle-ci: Un, je persiste à dire que je suis responsable pour les souffrances des personnes qui ont souffert à S-21 et des... du calvaire psychologique que les gens ont connu à travers le pays. Je persiste à dire que je demande le pardon pour les âmes des personnes... des 12 273 personnes mortes à S-21 et que je demande aux familles des victimes d'accepter mes excuses et de m'accorder leur pardon.

³⁴ Transcription en français des débats de l'audience du 30 mars 2011 [p. 157, ligne 22 à p. 158, ligne 5].